

Présents : SCHAEFFER Philippe – NOËL Arnaud – HERNANDEZ Jérémie – BELONY Céline – BARBE Murielle.

Secrétaire de séance : HERNANDEZ Jérémie

1. **Bénévoles déneigement du village**

Monsieur le Maire explique que Jean-Paul et Nicolas PERNIN se sont portés volontaires pour déneiger le village en hiver.

Ils interviendront bénévolement c'est-à-dire à titre personnel, de manière temporaire et gratuitement pour le compte de la collectivité.

La commune possède une couverture multirisque appropriée garantissant les risques d'accident auprès de la compagnie GROUPAMA pour couvrir les dommages subis ou causés par le bénévole à l'occasion d'une mission de service public.

2. **Subventions aux associations**

Suite au confinement lié à la crise sanitaire du Coronavirus, la délibération actant les subventions 2020 n'a pu être signée par l'ancienne municipalité.

Le conseil municipal réuni décide à l'unanimité de renouveler les subventions de 2019 à l'identique pour l'année 2020, c'est-à-dire :

- Familles rurales	40 €
- Amicale des donneurs de sang	40 €
- Club joie de vivre	40 €
- ADMR	40 €
- École de Gerbéviller	400 €
- Octobre rose	40 €
- Souvenir Français	40 €

3. **Achat ordinateur**

Suite au confinement lié à la crise sanitaire du Coronavirus, la délibération actant l'achat du matériel informatique n'a pu être signée par l'ancienne municipalité.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'offre précédemment actée à savoir la proposition de la société Xéfi pour un ordinateur portable, un clavier, une souris, un écran, pack Office et l'antivirus.

4. **Indemnités de l'agent recenseur**

annule et remplace la décision du 23 juillet 2020.

À la suite de la nomination de Madame Carine SPEICHER comme coordinateur communal et agent recenseur dans le cadre des opérations de recensement INSEE 2020 qui se sont déroulées du 16 janvier au 15

février 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer, à l'unanimité, le montant de la rémunération à l'indice 375 (traitement de base forfaitaire).

5. Travaux parcelle forestière C9 « parcelle 18 »

Monsieur le Maire, sur proposition de l'agent ONF, présente une offre de prix pour un lot d'épicéas abimés par une attaque de scolytes.

L'entreprise CALOT propose 4.5€/m³ pour un volume de 171 m² soit 342 €.

Afin de nettoyer la parcelle, le Conseil Municipal accepte l'offre à l'unanimité.

6. Vente imprimantes mairie

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de l'achat d'une nouvelle imprimante-scanner, la commune possède 2 imprimantes dont elle n'a plus l'utilité :

- une imprimante scanner Canon IR 1022 iF – format A4 – noir/blanc
- une imprimante Konika Minolta Bizhub 210 format A3 – noir/blanc

Celui-ci propose de les mettre en vente ; le Conseil Municipal lui donne les pleins pouvoirs pour mettre en vente les 2 appareils (mise en ligne d'annonces, vente, émission de titres, etc).

7. Application « panneau pocket »

Monsieur le Maire explique la nécessité d'informer les habitants sur les sujets communaux.

Il présente l'application « Panneau Pocket » : son cout, son utilisation, ses avantages.

Franconville est une commune < 100 habitants, l'offre est gratuite.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la souscription de l'offre et donne pouvoir à Mr SCHAEFFER, le Maire pour signer tous documents relatifs à cette adhésion.

8. Adhésion CAUE

Monsieur SCHAEFFER, le Maire explique qu'afin de bénéficier de conseils en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, la commune souhaite adhérer au CAUE pour la somme de 150 € pour la 1ere année de cotisation.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à l'unanimité.

9. Adresse mail de la mairie et de Monsieur le maire

Monsieur SCHAEFFER, le Maire explique que la boîte mail de la mairie est « gmail.com » et dépend des Etats-Unis, non conforme à la protection des données pour une collectivité.

Il expose une proposition de Xéfi, prestataire informatique pour la création d'une nouvelle adresse pour le compte de la commune et une pour le compte du maire, adresse transmissible et prises en charge par la commune pour le prix de 150 € pour l'accès, 7€ pour le nom de domaine et 5.50€ pour chaque messagerie.

La messagerie du Maire est propre à la fonction et non à la personne et sera transmise à chaque nouveau maire élu.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à l'unanimité.

10. Projet nouveau bâtiment communal – estimation des bâtiments

Monsieur SCHAEFFER, le Maire explique que l'actuelle mairie est énergivore et coûte cher en entretien malgré les nouveaux travaux.

Il expose le projet de construire une salle culturelle en rénovant l'actuelle « maison indivision Humbert 1, rue de l'église ».

Pour commencer, la mairie actuelle et la maison en vente doivent être estimées.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire appel à Me ADET, notaire à Gerbéviller et à une agence immobilière pour estimer les deux bâtiments.

11. Décision modificative – erreur imputation subvention département 2019

Le Maire explique que la subvention de 3 145 € perçue en 2019 par la commune au titre du Contrats Territoires Solidaires pour la réfection thermique de la mairie et de l'église a été imputée au compte 1313 (subvention département amortissable) et non au compte 1323 (subvention département non amortissable).

En partenariat avec la trésorerie, il a lieu de procéder à une dépense à l'article 1313 et un titre au 1323 et ainsi d'inscrire au budget ces nouvelles écritures comptables.

Monsieur Hernandez, ayant quitté la séance, n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative.

12. Questions diverses

-Animations Noël: la CCTLB propose d'adhérer à l'organisation de sa manifestation Noël 2020 pour la somme de 50€/enfant ; l'idée n'est pas retenue.

-1000 cafés: suite à la proposition de Thibaut BAZIN, député, le conseil municipal lance un comité consultatif concernant le plan « 1000 cafés ».

-Emplacement poteau bus: le Pays du Lunévillois a été contacté pour rapprocher le panneau TED à l'arrêt de bus.

-CoFor: le conseil municipal ne souhaite pas adhérer

-MMD54: l'entité est intervenue pour faire le point sur la sécurité du village notamment la route traversant le village ; le Conseil Départemental et la MMD54 sont à revoir car les solutions apportées ne correspondent pas à ce qui avait été défini lors du rendez-vous.

-Commission sécurité: pour l'organisation d'évènements sur la commune, la municipalité souhaitait créer une commission sécurité. Après conseils de l'ADM54, la mise en place n'aura pas lieu car trop compliquée et sans plus-value.

-Site internet : une réunion de travail va être programmée avec les bénévoles pour le lancement du site.

La séance est levée à 22h10

Philippe SCHAEFFER	Arnaud NOËL	Jérémie HERNANDEZ
Céline BELONY	Murielle BARBE	